

## Des choses à dire ?

À ma demande de témoignage, un de nos amis répondait négativement, expliquant son refus de rédaction par sa situation d'ancien militant.  
*« Malgré la distance que j'ai choisi de prendre avec l'APRC je ne renie pas mes engagements passés ne regrette pas le temps que je lui ai consacré et suis toujours heureux d'en avoir des nouvelles. J'y ai forgé de solides amitiés »*. Il concluait par une question : *« Alors, des choses à dire ? »*. Eh bien ces choses je vais essayer de les dire pour lui et pour nous.

Des problèmes de santé pour lui et son épouse... oui, mais surtout à ce qu'il dit, l'impression d'un manque de rigueur associative et d'une lecture trop légère des statuts. Des réunions régionales de plus en plus espacées mais maintenues *« avec des amis plus qu'avec des compagnons de lutte »*. L'APRC est devenu pour lui *« du passé »*.

Un passé pour lequel on lui doit beaucoup, il était pointilleux et exigeant... sans doute trop parfois, mais je lui dois tellement, et nous lui devons tellement.

Il raconte : *« Je continue ici l'aménagement de notre territoire (accessibilité complète de la maison), en avançant très lentement car je suis devenu bien handicapé des mains et je marche avec bien de la difficulté. M.L. n'est pas mieux lotie [...] Depuis une semaine j'ai en chantier la pose d'un évier à l'extérieur en remplacement d'un vieux machin qu'on avait dû enlever pour la pose de notre ascenseur. Je n'avance pas vite mais j'ai toujours du plaisir à voir l'œuvre de mes mains »*.

*« Demain matin, mardi, il y aura le marchand d'huitres et moules sur la place du village ; c'est ma sortie, une semaine sur deux. ML ne digère pas les huitres mais moi je m'en envoie allègrement une douzaine et j'aime ça, même si elles ne valent pas celles Penerf, Le Logeo, Le Tour-du-Parc ou Kerners pour ne citer que ces lieux qui me reviennent en mémoire à l'instant »*.

Ces tranches de vie je me les remémore avec lui, d'abord comme reconnaissance pour toutes celles et tous qui ont œuvré dans notre association, aujourd'hui en renouvellement, comme elle le fut au début du XXIème siècle.

J'ai vécu personnellement une telle période de passage de témoin dans la première décennie 2000 : une nouvelle génération frappait à la porte de l'APRC. Elle rejoignait l'esprit des fondateurs, avec des objectifs élargis : il ne s'agissait plus seulement de regarder du côté d'une retraite qui n'était pas convenable, il s'agissait de mieux approfondir la situation des trimestres avant « diaconat » et avant « professions de vœux », pour constater que la loi du 2 janvier 1978 avait été mal appliquée... Ce qui nous fera découvrir et dénoncer des défauts d'affiliation **encore plus conséquents** du côté des communautés qualifiées de « nouvelles ». Il appartient aujourd'hui aux « assurés » des générations dites Jean Paul II et Benoit XVI de prendre, à leur tour, la relève.

Leurs interlocuteurs, en tant que responsables de diocèses, congrégations, monastères et communautés nouvelles, ont en charge la régularisation de cotisations qui auraient dû être versées, et doivent être régularisées. Les résistances sont toujours les mêmes du côté des représentants de l'Église de France: Malgré une jurisprudence solidement acquise, leur « Droit canonique » devrait l'emporter sur le droit civil. Ils réduisent leurs ressources matérielles aux seuls « dons » des fidèles qu'ils disent destinés à ceux restés en institution, à leurs seuls membres encore présents, oubliant que ceux qui en sont partis ont contribué à l'agrandissement de leur patrimoine humain et immobilier et qu'ils participent par le fonds de solidarité nationale au rattrapage des déficits Cavimac . Ils affirment que leurs membres seraient tous des bénévoles, etc. : *« Vous étiez bénévoles, vous n'étiez pas membres de collectivités religieuses, vous n'étiez pas ministres du culte etc. »*

Face à ces points de vue institutionnels, l'APRC montre plus que jamais les conséquences tragiques d'affiliations oubliées ou refusées et de cotisations non versées ; elle réclame des mesures de protection en cas de retour à la vie civile et une retraite décente pour tous ; elle rappelle la liberté de rester... L'Association n'a jamais cherché le conflit mais, au contraire le dialogue, notamment par la simple expression de celles et ceux qui étaient en institution religieuse, avant d'être appelés ou conduits à une autre vie.

Pour cela il fut un grand militant, pour cela l'APRC travaille avec de nouveaux acteurs. La raison d'être des combats passés, demeure, chaque génération devant y apporter sa marque.

Bonne période estivale, avant la prochaine rentrée.

Jean Doussal